



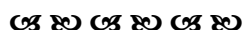
Conseil n°9 – 31 mai 2007

Compte –rendu de séance

38 Personnes présentes et 26 personnes excusées

Ordre du Jour :

- Bilan 2006 du chantier d'insertion cantonal
- Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération mancelle
- Problématique des Gens du Voyage : le stationnement
- Problématique des Gens du Voyage : la sédentarisation



❶ Bilan 2006 du chantier d'insertion cantonal

A partir du dossier préparatoire (*document envoyé le 29 mai*), Christophe COUNIL présente le bilan 2006 du Chantier d'insertion cantonal. Initié par Christophe COUNIL, le chantier d'insertion cantonal est piloté par l'association Culture et Liberté. En 2006, le chantier a accueilli 22 salariés en voie de réinsertion professionnelle. Il est intervenu sur Ruaudin pour mettre en place un sentier de randonnée entre Family Village et le centre bourg. Sur Le Mans, les salariés ont débroussaillé plusieurs parcelles permettant la réouverture d'un sentier de promenade préfigurant le futur boulevard nature.

Christophe COUNIL fait part de ses inquiétudes sur le financement des chantiers d'insertion depuis la réforme des « contrats aidés » qui lie les salariés et chaque chantier. Ces contrats financés par l'État ont été complètement remaniés en 2005 créant des difficultés financières pour les structures animatrices des chantiers d'insertion. Ainsi, le budget prévisionnel de Culture et Liberté qui anime 5 chantiers sur le département (dont le chantier « Soleil » sur Guetteloup et le chantier cantonal) présente un déficit de 60 990 € pour 2007. Pour faire face à ces difficultés, Christophe COUNIL a demandé un coup de pouce aux promoteurs de Family Village qui signeront avec Culture et Liberté une convention prévoyant un soutien de 30.000 € pour le chantier cantonal sur 3 ans. Sans cette somme, l'avenir du chantier était clairement menacé.

❷ Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération mancelle

A partir du dossier de présentation (*document envoyé le 29 mai*) Christophe COUNIL présente le nouveau Contrat de Ville (CUCS) conclu entre la Ville du Mans et l'État pour soutenir les actions entreprises notamment sur les quartiers Ronceray, Glonnières et Vauguyon.

Ainsi, sur l'année 2007, le CUCS va permettre le cofinancement de 31 actions portées par 12 structures différentes pour un coût total de 253 559 € financées à 42.5% par l'État, 36.6% par la Ville du Mans et 20.9% par le Conseil général de la Sarthe.

Suite à la présentation, Gérard MARSAUD, Président de l'amicale CNL Ronceray – Glonnières apporte plusieurs précisions concernant les projets que le Centre Social des Quartiers Sud a proposé au

programme 2007 du CUCS. Concernant le volet urbain du contrat, il précise que dans l'immédiat les chiffres de logements à démolir et reconstruire sur les quartiers Ronceray – Glonnières restent théoriques dans la mesure où de nombreux dossiers ne sont pas encore finalisés.

En conclusion, Christophe COUNIL insiste sur la difficulté croissante pour les élus et les associations d'obtenir les financements de l'État que cela soit en matière d'insertion ou d'aides aux quartiers concentrant les difficultés. Cela nécessite beaucoup d'énergie et de temps pour constituer les dossiers. A ce sujet, il regrette l'attitude du Député de la circonscription dont les interventions sur ces sujets ont été particulièrement insuffisantes ces dernières années.

Marietta KARAMANLI, Maire adjointe du Mans et candidate aux élections législatives intervient pour faire part de l'intérêt pour elle de participer à des réunions de proximité comme notre Conseil cantonal car le débat montre combien il est utile pour les Quartiers Sud du Mans d'avoir un député efficace prêt à défendre les dossiers en lien avec les élus locaux, les associations et les habitants des quartiers.

③ Problématique des Gens du Voyage : le stationnement

Christophe COUNIL présente le rôle et le fonctionnement du SMGV, structure qu'il préside depuis 2004 et dont le rôle est d'aménager, entretenir et gérer 248 places de stationnement pour les Gens du Voyage sur l'agglomération mancelle (*Cf. document joint*).

Le débat qui suit la présentation permet de préciser quelques points concernant les aménagements prévus et plusieurs autres questions :

- Les Gens du Voyage qui stationnent sur les terrains payent une redevance comprenant la location de la place de stationnement et leurs consommations personnelles d'eau et d'électricité. Ce système est en vigueur sur le terrain du Mans et donne satisfaction puisque le SMGV a encaissé plus de 38.000 € de recettes l'an passé avec un taux d'impayés de 0.5%. Sur les nouveaux terrains, la télégestion (gestion à distance des compteurs d'eau et d'électricité) permet la mise en place d'un prépaiement des redevances et donc évitera tout impayé puisque lorsque le compte d'une famille sera vide, l'alimentation en eau et électricité sera automatiquement coupée. Le SMGV a décidé de ne pas proposer des tarifs de stationnement trop élevés car le but n'est pas de gagner de l'argent mais de mettre fin aux stationnements anarchiques.

- Lorsque l'ensemble des terrains aura été aménagé (1^{er} trimestre 2008 voire avant selon la position de M. le Préfet), un système de lutte contre les stationnements sauvages sera mis en place au niveau du SMGV. Les 67 communes adhérentes prendront un arrêté municipal identique interdisant le stationnement de caravanes en dehors des 14 terrains gérés par le Syndicat Mixte. Si, des Voyageurs venaient malgré tout à stationner en dehors de ces terrains, les élus et le SMGV interviendraient alors avec l'appui de la force publique (police ou gendarmerie) pour les contraindre à rejoindre les terrains prévus à cet effet. Une nouvelle loi promulguée en mars 2007 permet en effet au Préfet de recourir à la force publique sans décision judiciaire ... mais à la condition que les collectivités concernées financent ou possèdent une aire de stationnement. C'est donc ainsi que nous mettrons fin à ce problème déjà très ancien.

④ Problématique des Gens du Voyage : la sédentarisation

Christophe COUNIL présente un état des lieux de la sédentarisation des Gens du Voyage sur le territoire du SMGV. Réalisé en avril 2007, ce dernier montre que ce phénomène concerne un tiers des communes de l'agglomération avec une intensité plus forte sur notre canton (Quartiers Sud + Ruaudin = 110 terrains) et la commune de Changé. Face à ce phénomène qui s'intensifie de plus en plus, les élus disposent de moyens encore limités et peu coordonnés. C'est pour y remédier que le SMGV vient de créer une commission destinée à réunir les élus concernés par ce problème. (*Cf. document joint*).

Le débat qui suit la présentation permet de préciser plusieurs points :

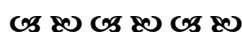
■ Deux éléments peuvent expliquer la localisation de ce phénomène au Sud de l'agglomération. Le premier est lié à l'histoire du fait de l'existence pendant la guerre d'un camp de concentration de Gens du Voyage sur Mulsanne ; même si le camp a disparu, il reste particulièrement ancré dans les mémoires des Voyageurs. Le deuxième élément d'explication est lié à la faible valeur des terres agricoles au Sud (prairies et pinèdes) rendant l'achat de parcelles moins onéreux. Par ailleurs, le classement en zone verte du secteur pendant une trentaine d'années a empêché toute évolution et maîtrise du foncier par les collectivités.

■ Sur Le Mans, les efforts de la collectivité pour surveiller l'ensemble des ventes sur la partie sud de la Ville a conduit à une stabilisation puis une légère décreue du nombre de parcelles occupées par des Voyageurs en voie de sédentarisation. De nombreux procès sont toujours en cours concernant des constructions illicites. Ainsi, après deux procès gagnés par la Ville du Mans, la cour de cassation vient de prendre une décision assez paradoxale en considérant une construction illicite sur le Fouillet mais en ne demandant pas démolition ; la Ville a fait appel devant le Conseil d'État. Le projet d'aménagement de la zone du Fouillet devrait permettre de s'assurer la maîtrise de 30 parcelles actuellement occupées par des Voyageurs. Toutefois, comme nous l'avons fait pour le Pôle Santé Sud, la volonté de la collectivité est de permettre leur réinstallation sur des parcelles prévues à cet effet de l'autre côté de la déviation Sud - Est mais sur la partie mancelle de notre canton. Ce choix contesté par l'association Agraire de Ruaudin est totalement assumé par la municipalité et les riverains du Fouillet ; la décision est désormais dans les mains du Commissaire enquêteur.

■ Sur Ruaudin, la municipalité exerce une vigilance accrue ainsi actuellement 11 procès sont en cours concernant des installations contraires au droit des sols. Par ailleurs, 3 installations ont été bloquées cette année avec l'aide de la Direction Départementale de l'Agriculture.

■ Comme pour le stationnement sauvage, le règlement des problèmes liés à la sédentarisation des Gens du Voyage nécessite un travail en commun de l'ensemble des communes de l'agglomération. C'est pourquoi, le SMGV a donné, à la commission nouvellement créée, 4 objectifs :

- confronter les points de vue et expériences des élus ;
- mettre en place des dispositifs communs ;
- constituer un front uni des élus face aux autorités préfectorales et judiciaires ;
- réfléchir à la création d'espaces destinés à la sédentarisation évitant la concentration de caravanes sur un seul et même secteur de l'agglomération.



Les prochaines rencontres :

■ **Conseil cantonal n°10**

Septembre - Octobre 2007

? Les grands dossiers du canton en présence de Jean-Claude BOULARD Maire du Mans et Président de Le Mans Métropole

■ **Conseil cantonal n°11**

Décembre 2007

? Bilan cantonal de mi-mandat : le point sur les engagements pris en 2004.

Fait au Mans, le 1^{er} juin 2007.

Christophe COUNIL



Conseil n°9 – 31 mai 2007

Chantier d'insertion cantonal Le Mans Sud Est - Bilan de l'année 2006 -

Le chantier cantonal Le Mans Sud Est a accueilli 22 salariés pendant l'année 2006.
L'activité du chantier est l'environnement sur le canton Le Mans Sud Est - Ruaudin.

LES SALARIÉS

Sur les 22 salariés accueillis par le chantier : 19 personnes sont bénéficiaires du RMI (CA), 2 jeunes sont suivis par la mission locale (CAE), une personne d'origine marocaine, depuis peu en France, a signé un contrat CAE enfin nous avons accueilli deux femmes parmi les salariés. La moyenne d'âge des salariés est de 35 ans.

Situation géographique - lieux de résidence

Les personnes salariées du chantier habitent en majorité Le Mans Sud Est et l'agglomération mancelle. Nous avons travaillé avec les partenaires sociaux pour embaucher des personnes venant des quartiers sensibles.

| QUARTIERS | SALARIÉS |
|------------------------------|-----------------|
| Ouest / Centre ville | 5 |
| Gare | 3 |
| Quartiers Sud du Mans | 8 |
| Allonnes | 4 |
| Coulaines | 1 |
| Noyen sur Sarthe | 1 |

Situations familiales :

Les salariés du chantier sont en majorité des personnes seules. Toutefois, nous notons une progression de salariés vivant en couple ; ce fait s'explique lors du recrutement, nous avons plus de jeunes adultes à postuler sur notre chantier.

Mobilité

| MOBILITE | SALARIÉS |
|-----------------|-----------------|
| Bus | 15 |
| Véhicules | 4 |
| Vélo | 2 |
| Scooter | 1 |

La majorité des salariés viennent en bus.
 Deux salariés viennent en vélo pour économiser le bus.
 Nous avons plus de salariés possédant un véhicule :

- ? 2 salariés vivent chez leurs parents
- ? 2 salariés sont plus âgés

Le bus payant pour les salariés reste un réel problème (salaires trop faibles)

Santé

| Problèmes | ADDICTIONS | PSYCHOLOGIQUE | AUTRES |
|-----------|------------|---------------|--------|
| Salariés | 6 | 2 | 3 |

Les problèmes d'addiction concernant les salariés sont essentiellement liés à l'alcool, ce qui entraîne un travail irrégulier et un accompagnement social et professionnel difficile. Nous avons orienté ces personnes avec leur accord vers le C.C.A.A.

Les salariés avec des problèmes psychologiques ont quitté leur poste. Les problèmes psychologiques ont entraîné de nombreuses absences : pour 1 personne pendant plusieurs mois, une période d'essai non concluante pour un salarié. Un salarié est orienté sur un cours de sophrologie (Mosaïque) pour reprendre confiance en lui.

Niveaux d'études et expériences professionnelles

| | FLE/ALPHA | Fin de scolarité | CAP | Peu d'expérience professionnelle | Expérience professionnelle |
|----------|-----------|------------------|-----|----------------------------------|----------------------------|
| Salariés | 5 | 7 | 10 | 10 | 12 |

Les salariés d'origine étrangère ont un niveau de fin d'études ou niveau CAP (pour les jeunes). Les deux salariés plus âgés ne maîtrisent pas l'écrit mais parlent parfaitement le français contrairement aux plus jeunes.

Sur sept salariés qui ont arrêté l'école à 16 ans, cinq sont des jeunes entre 20 et 26 ans. Il faut plusieurs entretiens de suivi d'accompagnement pour parler de formation avec eux, pour une grande majorité du groupe. L'échec scolaire reste très marqué. Nous avons positionné deux jeunes (Mission Locale) en formation remise à niveau à l'AGAFI. Un salarié a suivi une formation Français Langue Etrangère (FLE) avec l'AGAFI, un autre salarié sera positionné au cours du mois de janvier 2007.

Enfin, nous constatons que les trois quarts des salariés ne se sentent pas à l'aise sur des temps de formation.

LES ACTIVITÉS DU CHANTIER

- Le chantier cantonal est intervenu principalement sur la commune de Ruaudin en 2006 :
 - Entretien des fossés, ouverture d'un chemin de randonnée entre le bourg de Ruaudin et Family Village.
 - Réalisation d'une clôture sur le parcours.
 - Nettoyage d'un fossé totalement en friche au bord de Family Village.
- Pour le Mans :
 - Nettoyage d'une parcelle nouvellement acquise par la C.U.M. qui se situe à côté du tir aux pigeons (terrain des Dix Journaux).

- Ouverture d'un tronçon du boulevard Nature.
- Mise en place d'une convention avec l'association des Baltringos, pour l'entretien du site des subsistances, création d'un atelier de construction de clôtures naturelles et remise en état de la cabane de l'association. Construction d'une clôture avec des éléments naturels.

Nous pouvons constater que les salariés donnent beaucoup d'eux-mêmes dans les missions qui leur sont confiées et leurs capacités à apprendre un métier semblent réelles mais bien souvent leur manque d'expériences, l'absence de permis et de formation professionnelle, leur manque de confiance en eux font qu'il paraît difficile aujourd'hui de les intégrer dans le marché de l'emploi qui comme chacun le sait est de plus en plus bouché.

PROJET PROFESSIONNEL ET BILAN DES SORTIES DE CHANTIER

| | PROJET NON ELABORÉ | PROJET EN PRÉVISION | PROJET EN RÉALISATION |
|-----------------|---------------------------|----------------------------|------------------------------|
| Salariés | 14 | 5 | 3 |

Pour les projets non élaborés, plusieurs salariés viennent de commencer sur le chantier, pour d'autres, des problématiques trop lourdes ont empêché d'avancer dans les démarches.

Deux salariés avaient des projets bien précis : un salarié voulait faire une formation mécanique en alternance, mais nous n'avons pas trouvé d'employeur malgré une E.M.T. réussie. Le deuxième salarié voulait suivre une formation d'Agent de Médiation, pour cela il fallait qu'il intègre le service Tranquillité de la Ville du Mans où il effectue une E.M.T. sérieuse et efficace. Mais pour le moment la Ville du Mans recrute uniquement des C.A.. Ce salarié (âgé de 25 ans) ne rentre pas dans la catégorie nécessaire au recrutement, dommage...

Deux salariés veulent travailler dans le secteur d'activité qu'ils maîtrisent.

Un salarié a fait une E.M.T. qui a confirmé son choix.

Un autre salarié fera une E.M.T. durant le mois de Février au Mans (problèmes personnels à régler).

Un salarié travaille toujours avec la boîte Intérim A2i depuis fin mars 2006, ce salarié avait un CAP de menuisier dans son pays d'origine. Nous l'avons positionné en EMT chez un ébéniste qui a pu valider une bonne maîtrise de son métier, ce qui lui a donné plus de poids pour se positionner sur son poste actuel.

Un salarié est entré sur la formation pré-qualification d' « Aide à la Personne » avec Via Formation mais la formation est suspendue pour raison de financement. Celle-ci devrait reprendre en fonction du nombre de stagiaires inscrits. L'association a décidé de prendre en charge la formation du salarié.

Un salarié a quitté le chantier pour travailler en Intérim sur le chantier Tramway.

Noter :

- 3 salariés ne sont pas restés, leur période d'essai n'a pas été concluante.
- L'âge de certains salariés (± 50 ans) reste un frein à l'insertion professionnelle.

Nous constatons que sur cinq personnes en fin de contrat, quatre avaient de lourdes problématiques (addictions, problèmes psychologiques). L'accompagnement social ayant été difficile, leur projet professionnel n'a pu aboutir.

LES TEMPS DE FORMATION

- Atelier de français : le support est le cahier où est mentionné le travail effectué chaque jour. A partir des erreurs, les salariés retravaillent les règles de base du français.
- Atelier budget : exercice avec une étude du cas proche de leur situation. Comme nous l'avons signalé plusieurs salariés ont des difficultés à gérer leur budget.
- Atelier Image de soi : les personnes que nous accueillons ont connu de nombreuses années inactives. Cet état de fait peut entraîner plusieurs salariés à ne plus faire attention à eux (tenues vestimentaires, hygiène, soins préventifs). Deux interventions extérieures ont été programmées (Ligue contre le cancer, IRSA).
Lors des entretiens d'embauche nous faisons souvent ce constat.
- Atelier TRE (Technique Recherche d'Emploi) : il faut travailler en sous groupe, tous les salariés ne sont pas au même stade au niveau du projet professionnel. Nous retravaillons le CV, certains salariés vont en atelier Informatique à la Maison Pour Tous Jean Moulin pour apprendre à le taper. Nous travaillons sur les lettres de motivation et la simulation d'entretien.

Des temps d'informations sont indispensables :

- ✓ Nouvelles mesures gouvernementales.
- ✓ Parler des formations, des offres d'emploi.
- ✓ V.A.E.
- ✓ Proposer d'aller sur l'atelier Madéo (ANPE).
- ✓ Informer des changements de droits (ex : CAF, CPAM).
- ✓ Mobiliser les personnes pour l'inscription sur les listes électorales (surtout les jeunes).
- ✓ Sensibiliser les salariés aux économies d'énergies et au maniement de produits dangereux (nettoyage des engins) avec l'association « Les petits débrouillards ».
- ✓ Sept salariés se sont positionnés sur la formation Informatique à la Maison Pour Tous Jean Moulin.

Le partenariat avec Culture du Cœur, permet à plusieurs salariés de sortir, découvrir des lieux, participer à des activités :

- ✓ Football, basket.
- ✓ Exposition sur l'Amazonie.
- ✓ Visite du Musée de Tessé (journée contre la Misère Culturelle).
- ✓ Cirque à la Rotonde.
- ✓ Atelier Hiéroglyphe (Musée de Tessé).

CONCLUSION

Nous avons évoqué dans le bilan intermédiaire les six premiers mois difficiles au sein du chantier :

- Beaucoup d'absences.
- Plusieurs périodes d'essai non concluantes, des démissions.
- Plusieurs salariés avec la même problématique (alcool, dépression).
- Nous avons rencontré beaucoup de difficultés à mettre en place un planning de travail et un accompagnement socioprofessionnel.

Depuis Juin une nouvelle équipe s'est constituée avec des personnes sérieuses et motivées (sauf un salarié) :

- ✓ Respect des horaires.

- ✓ Assiduité au travail.
- ✓ Bonne participation aux temps de formation.
- ✓ Démarches actives que ce soit personnelles ou professionnelles.

La réalité du marché de l'emploi, le scepticisme des employeurs vis-à-vis des personnes en insertion ne nous aident pas dans notre travail. Nous restons malgré tout motivés pour remplir notre mission. Les chantiers d'insertion restent pour plusieurs salariés un nouveau départ vers la vie active.

Le Chantier vu par les salariés

« Le chantier nous sert à reprendre l'habitude de se lever tôt le matin, avec l'objectif de reprendre confiance en soi et redonner goût au travail. Ça nous aide à affronter nos peurs dans le travail et de se servir du matériel que nous ne connaissions pas avant et aussi de s'adapter à l'esprit d'équipe (abattage d'arbres, débroussaillage de terrains, conception de table de rempotage, démontage et nettoyage du matériel). Il faudrait plus de subventions en fonction du domaine d'activité (ex : cote de tronçonnage et tronçonneuse). »

« Ce qui est valorisant pour nous c'est que nous avons la reconnaissance sur le quartier de notre travail, des élus de Ruaudin sur la commune et ses alentours. »

« Nous avons suspendu notre intervention sur le terrain des Gens du Voyage pour l'entretien du terrain, en effet ceci provoquait un stress permanent chez les salariés. Nous avons été plusieurs jours en formation chez Monsieur Menu qui détient le plus bel arboretum d'Europe (plus de 2 500 arbres différents). »

« Le chantier d'insertion nous permet d'avoir accès :

- Formation (informatique, sécurité, français, technique recherche d'emploi, image de soi, Alpha, remise à niveau.
- Sorties culturelles (Musée de Tessé, Cirque, football, basket, association Baltringos, PLUC).
- Pommes Vapeur ».

Le Contrat Urbain de Cohésion sociale de l'agglomération mancelle

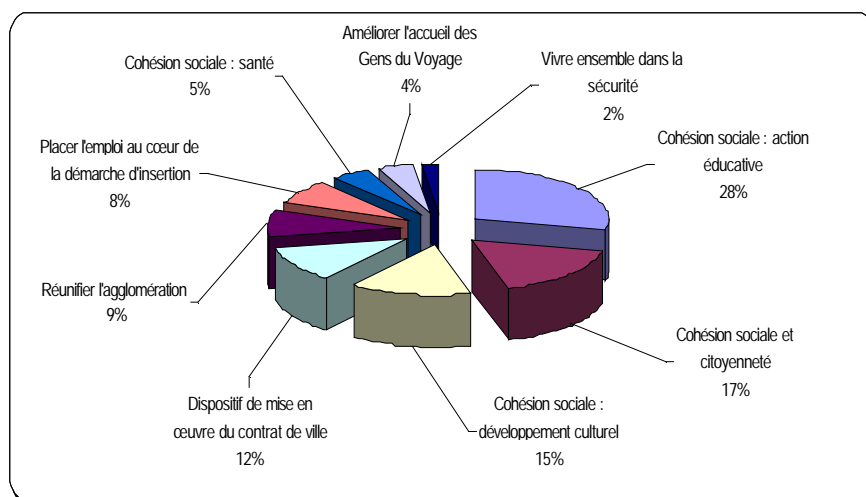
Comme beaucoup de grandes villes de France, l'agglomération mancelle a connu, dans les années 1955 – 1975, un important développement de la construction de logements sociaux concentrés sur certains quartiers ou certaines communes. Certains grands ensembles ont commencé à être confrontés à des problèmes sociaux et urbains à la fin des années 1970 et au début des années 1980.

C'est à partir de cette période que l'agglomération mancelle et tout particulièrement les villes du Mans, d'Allonnes, d'Arnage et de Coulaines se sont inscrites dans l'ensemble des dispositifs de la politique de la Ville et du Développement Social Urbain :

- 1981 : Opération habitat et vie sociale dans le quartier Ronceray – Glonnières.
- 1983 : Création de la Zone d'Éducation Prioritaire (ZEP) Ronceray – Glonnières.
- 1994 : Premier Contrat de Ville Le Mans Coulaines Allonnes Arnage.
- 2000 : Deuxième Contrat de Ville.
- 2000: Programme de renouvellement urbain ORU pour Ronceray – Glonnières.
- 2006 : Signature d'une convention ANRU pour Ronceray – Glonnières.

Bilan du contrat de ville 2000 - 2006

Le Contrat de Ville a permis sur 7 années, le financement de nombreuses actions pour un coût global de 32 417 000 € dont 6,8 millions apportés par l'État, le solde étant financé par les communes, la CAF et le Conseil général de la Sarthe (3 millions).



En 2007, la signature d'un nouveau contrat

Les communes d'Allonnes, Le Mans et Coulaines pour leurs quartiers prioritaires et Arnage pour les Gens du Voyage ont décidé, comme elles l'avaient fait précédemment pour le contrat de ville, de passer avec un l'État un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) auquel sont associés Le Mans Métropole, le Conseil général et la CAF.

Élaboré à partir du projet urbain de cohésion sociale, le contrat est d'une durée de trois ans, renouvelable une fois. Il fixe les enjeux et les objectifs à atteindre sur les champs d'actions retenus

- L'amélioration de l'habitat et du cadre de vie.
- L'accès à l'emploi et le développement économique.
- L'action éducative (réussite scolaire, sport, culture).
- La citoyenneté et la prévention de la délinquance.
- L'amélioration de la prévention et de l'accès à la santé.

D'une durée de trois ans renouvelable une fois, il a été élaboré conjointement par l'État et les maires des communes concernées.

La géographie prioritaire du nouveau contrat

Le territoire du CUCS concerne certains quartiers des communes du Mans, Allonnes, Coulaines et Arnage pour la thématique des Gens du Voyage

Les quartiers concernés et leurs classifications :

Priorité 1

= quartiers dans lesquelles une intervention massive et coordonnée de l'ensemble des moyens disponibles est absolument indispensable.

- Les quartiers sud du Mans comprenant la ZUS de Ronceray - Glonnières étendue à la ZEP de Vauguyon.
- La ZUS des Sablons (Le Mans).
- Le quartier Chaouée et Perrières (Allonnes).
- Bellevue (Coulaines et Le Mans).

Priorité 3

= quartiers où les actions à mettre en oeuvre relèvent d'avantage de la prévention ou la coordination des moyens de droit commun.

- La commune d'Arnage en ce qui concerne les Gens du Voyage.
- Le quartier de l'Épine au Mans.

Les cinq thématiques du CUCS

① Améliorer l'habitat et le cadre de vie

Les quartiers des ZUS se distinguent des autres quartiers de la ville par une concentration de logements sociaux, des espaces extérieurs parfois stigmatisés et un manque d'ouverture vers les autres quartiers.

Ainsi, les enjeux du CUCS portent essentiellement sur l'ouverture des quartiers avec le reste de la ville, la mixité de l'habitat et la coordination des acteurs du cadre de vie.

L'objectif général vise à transformer ces quartiers pour qu'ils vivent, évoluent, se renouvellent comme les autres quartiers de la ville. Ce volet du CUCS se rattache aux programmes de rénovation urbaine de l'ANRU.

Ainsi, la convention engageant les différents partenaires sur un programme de rénovation urbaine pour les Sablons et les Ronceray - Glonnières a été signée le 10 juillet 2006. Le projet s'élève à 150 M€ avec un volet réhabilitation important (37 % du montant du projet).

Le programme comprend la démolition de 446 logements, la création de 479 logements sociaux, la réhabilitation de 12 352 logements, la résidentialisation de 381 logements et l'amélioration de la qualité de service de 5 552 logements. Des travaux d'aménagement et d'équipement complètent le programme de rénovation urbaine et accompagnent également l'arrivée du tramway qui irrigue ces deux quartiers.

Toutefois, le CUCS peut financer des actions dans les domaines de l'habitat et du cadre de vie.

② Accéder à l'emploi et favoriser le développement économique

De nombreuses actions existent sur l'agglomération, en particulier sur le champ de l'insertion par l'économique, mais sont financées dans le cadre du Plan Local d'Insertion par l'Économique (PLIE) par les collectivités et l'État.

Les actions financées par le Contrat de Ville, portent sur le volet amont de l'insertion par l'activité économique. Elles ont été souvent ponctuelles ou financées de façon discontinue.

Les actions financées par le CUCS seront complémentaires de celles des dispositifs existants et viseront à

- 1 - Aider à lever les freins à l'emploi : insertion, aide à la mobilité.
- 2 - Favoriser l'élaboration de projets professionnels vers le retour à l'emploi.
- 3 - Rapprocher le monde économique et le public des ZUS.
- 4 - Favoriser le développement d'activités économiques.

③ Répondre aux besoins éducatifs de la jeunesse

Trois axes prioritaires ressortent de cette thématique :

Contribuer à la réussite scolaire

- Favoriser les synergies et rassembler la communauté éducative.
- Renforcer les moyens de l'éducation prioritaire et soutenir ses projets.
- Organiser et soutenir les dispositifs d'aide individualisée.

Développer l'accessibilité à des pratiques culturelles, sportives

- Créer et développer les synergies locales.
- Soutenir et promouvoir les offres coordonnées pendant les temps de loisirs.
- Soutenir des initiatives de proximité.
- Renforcer les équipements sportifs et culturels de proximité.

Soutenir la fonction parentale

- Favoriser les liaisons familles/structures éducatives et péri éducatives.
- Développer des actions favorisant la relation parents/enfants.
- Développer l'écoute et l'appui aux parents.

④ Favoriser la prévention l'innovation dans le domaine de la santé

Trois enjeux principaux ont été repérés en matière d'accès à la santé :

Repérer et lever les obstacles à l'accès aux soins

- Favoriser le repérage des déterminants sociaux, éducatifs, culturels et sanitaires qui limitent l'accès aux soins pour certaines populations (migrants, précaires, jeunes...).

- Mettre en place dans les quartiers des espaces spécifiques de santé, d'accueil, d'écoute et de relais vers les dispositifs de prise en charge de « droit commun » (accueil et écoute individuels ou collectifs).
- Favoriser certaines permanences ambulatoires au sein des quartiers (centres d'alcoologie, consultations « cannabis », centre de dépistage, vaccinations, centre d'examen de santé...).
- Former les professionnels du social et de l'éducatif au repérage des problématiques de santé et à l'orientation vers les dispositifs de soins.

Améliorer la continuité de la prise en charge sanitaire et sociale

- Création d'un temps de coordination, groupes d'échanges de pratiques entre professionnels, création de commission santé par quartiers...

Développer des actions de prévention adaptées aux publics ciblés

- Favoriser la vaccination en milieu scolaire et auprès des publics migrants et précaires.
- Favoriser le dépistage de la population générale (cancer, tuberculose, SIDA, diabète...).
- Favoriser la mise en place d'actions de prévention.

⑤ Renforcer la citoyenneté, l'égalité des chances et la prévention de la délinquance

Le CUCS a retenu les enjeux et objectifs suivants :

1 – Assurer la sécurité et la tranquillité des quartiers

- Soutenir le fonctionnement du Conseil Local de Prévention de la Délinquance.

2 - Promouvoir l'intégration citoyenne de tous les jeunes

- Renforcer la présence socio-éducative, la coordination des acteurs de prévention, la complémentarité entre accompagnement individuel et actions collectives.
- Prévenir les conduites à risques des adolescents et des jeunes.
- Développer l'apprentissage de la civilité et du civisme et favoriser l'engagement citoyen.
- Développer l'action en réseau en faveur de l'accès des jeunes à la formation et à l'emploi.

3 - Réduire les cloisonnements et les replis, développer le sentiment d'une appartenance commune

- Promouvoir le "faire ensemble". Favoriser l'implication directe des habitants dans des initiatives locales et des expériences culturelles fortes
- Soutenir les projets solidaires et associatifs
- Promouvoir des initiatives favorisant la reconnaissance et le respect de l'autre dans ses différences

4 - Renforcer les compétences des habitants, favoriser leur autonomie et développer leur capacité à assumer leurs responsabilités quotidiennes

- Conforter la présence et le rôle rassurant des services publics de proximité.
- Favoriser la compréhension de la société pour un meilleur accès au droit.
- Développer les espaces d'expression et de dialogue.
- Lutter contre l'illettrisme.

5 - Faciliter l'intégration sociale des migrants

- Développer l'accompagnement et la médiation interculturelle.
- Favoriser l'accès des publics hors CAI (Contrat d'Accueil et d'Intégration) à l'apprentissage du français.

6 - Promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations

Les actions retenues dans les Quartiers Sud en 2007

Sur le premier programme 2007, le CUCS pour notre canton c'est :

- 31 actions portées par 12 structures différentes.
 - 253 559 €(1,6 million de francs) de financements
- | | |
|------------------------------|-------|
| État | 42.5% |
| Ville du Mans | 36.6% |
| Conseil général de la Sarthe | 20.9% |

① Améliorer l'habitat et le cadre de vie

| | |
|---------------------------------|--|
| Centre social des Quartiers Sud | Mieux vivre dans son logement : accompagnement technique des habitants dans l'entretien de leur logement |
|---------------------------------|--|

② Accéder à l'emploi et favoriser le développement économique

| | |
|---------------------------------|--|
| Centre social des Quartiers Sud | Declic - Modules d'insertion redynamisation à destination des femmes |
|---------------------------------|--|

③ Répondre aux besoins éducatifs de la jeunesse

| | |
|-----------------------------|---|
| Centre social Quartiers Sud | Contrat local d'accompagnement scolaire |
| Centre social Quartiers Sud | Animations lecture de quartier |
| Centre social Quartiers Sud | Création avec les parents de supports éducatifs |
| Collège Le Ronceray | Passeport pour la Vie |
| Collège Le Ronceray | Passeport vers l'Ailleurs |
| Collège Le Ronceray | Passeport pour la Ville |
| Collège Le Ronceray | Initiatives culturelles et sportives de proximité |
| Collège Vauguyon | Aides aux voyages |
| Collège Vauguyon | Ecole ouverte - connaissance du Collège des élèves de 6ème |
| Collège Vauguyon | Prix des lecteurs |
| Le Mans Cité Chanson | Ateliers d'écriture de poésie SLAM dans les collèges |
| Les Petits Débrouillards | La science en bas de chez toi |
| MJC Plaine du Ronceray | Jeune public - Vers une éducation de "jeune spectateur" |
| MJC Plaine du Ronceray | Le Match d'improvisation : Une nouvelle approche pour les pratiques théâtrales dans les quartiers |
| MJC Plaine du Ronceray | Atelier Cultures Urbaines |
| MPT Jean Moulin | Aventure théâtrale avec des collégiens de SEGPA |
| Ville du Mans | Ateliers de pratiques sportives de proximité |
| ZEP Ronceray - Glonnières | Actions éducatives ZEP - Ambition réussite |
| ZEP Vauguyon | Programme ZEP |

④ Favoriser la prévention l'innovation dans le domaine de la santé

| | |
|------------------|--------------------------------------|
| Collège Vauguyon | Maintien des élèves à la 1/2 pension |
|------------------|--------------------------------------|

⑤ Renforcer la citoyenneté, l'égalité des chances et la prévention de la délinquance

| | |
|-----------------------------|--|
| Avicenne | Quinzaine marocaine |
| Centre social Quartiers Sud | Passerelle associative - Outils de développement de la vie locale |
| Centre social Quartiers Sud | Fonds de participation des habitants |
| Centre social Quartiers Sud | Place citoyenne - fête interculturelle 2007 |
| Centre social Quartiers Sud | Prévention Pocket bike - année 2007 |
| Collège Vauguyon | Comité de Prévention |
| Culture et Liberté | Espaces tremplins - Lieux d'échanges et d'initiatives pour des personnes d'origines étrangères |
| MJC Plaine du Ronceray | Collectif Culture jeunes : Cinéma et spectacle vivant |
| MJC Plaine du Ronceray | Atelier Sbire |

① Le rôle du SMGV

Le SMGV est chargé de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion de 248 places de stationnements sur son territoire.

Ces places seront à terme réparties en 13 terrains différents :

- 1 terrain de 50 places
- 3 terrains de 30 places
- 1 terrain de 26 places
- 2 terrains de 12 places
- 5 terrains de 10 places
- 1 terrain de 8 places

Il est par ailleurs chargé de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion de l'aire de grand passage du Mans.



② Le financement du SMGV

Le SMGV est financé par :

- les collectivités membres (1 € par habitant)
- l'État (aide de 132.45 € par place et par mois)
- les usagers des aires de stationnement (48 347 € en 2006)

En 2006, le SMGV gérait seulement les terrains existants de Champagné, Mulanne, Champagné et Le Mans.

Bilan 2006 du terrain du Mans

- 644 personnes ont séjourné sur le terrain dont 273 mineurs ;
- 62% des personnes y ont séjourné moins d'un mois et 18% plus de 3 mois ;
- 50% des ménages présents sont constitués d'1 couple avec 1 ou 2 enfants.

Le total des factures émises pour le terrain du Mans s'élève à 38.009,81 € Le montant des impayés s'élève à 210,36 € soit un taux d'impayés de 0,55 % contre près de 95% en 2003.

③ Pourquoi aménager des terrains ?

- C'est **une obligation pour les communes** (loi Besson de 2000) inscrites au Schéma départemental pour le stationnement des Gens du Voyage promulgué en septembre 2003. Les collectivités locales ont 4 années pour réaliser les terrains prévus.

- C'est **la seule solution pour mettre fin au stationnement anarchique** source de dégradations et de tensions. La loi du 5 mars 2007 oblige les gens du voyage à utiliser les terrains aménagés. Désormais, le Préfet peut décider et faire procéder, sur la demande du Maire, après mise en demeure, à l'évacuation forcée des occupants sans être obligé de faire appel à la justice. La procédure est ainsi considérablement simplifiée mais ne s'applique que si les communes ont aménagé les terrains.

④ Comment aménager les terrains ?

Délimitation des emplacements

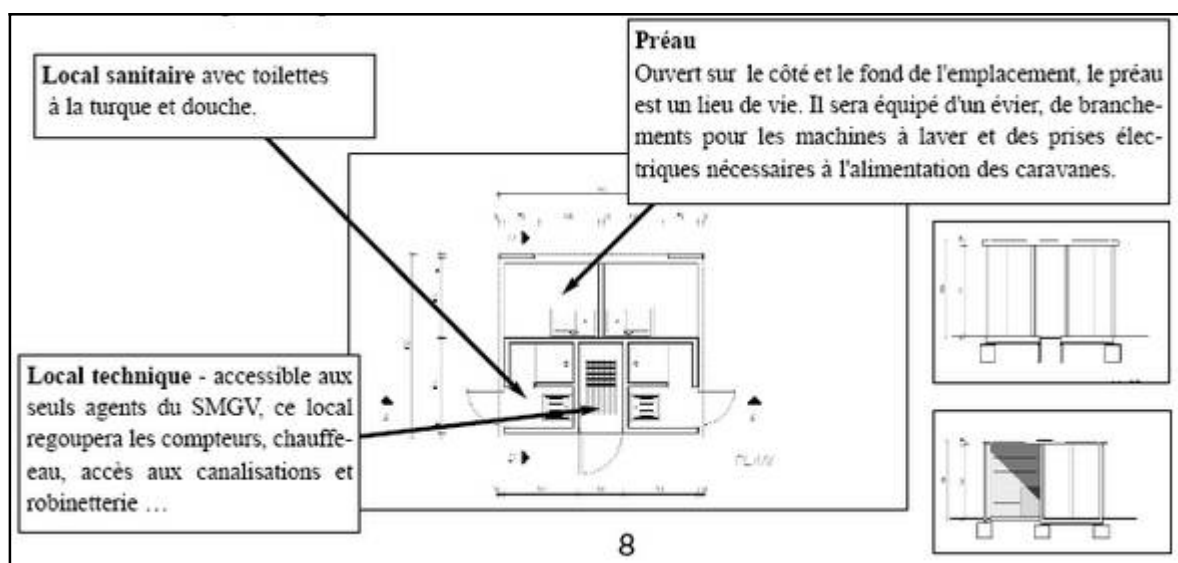
Un merlon de terre entoure chaque emplacement afin de bien le délimiter et empêcher les caravanes de stationner en dehors des emplacements prévus à cet effet. Les merlons sont prévus pour être engazonnés.

Places de stationnement

D'une superficie de 75 m² chacune, les places seront dans la grande majorité des cas louées par deux dans la mesure où un local sanitaire dessert deux places. Elles seront revêtues pour moitié en goudron et l'autre moitié en gravier.

Le fonctionnement des blocs sanitaires

Le S.M.G.V. a retenu le principe de bloc sanitaire individuel commun à deux places. Cette solution offre de meilleures conditions de vie familiale et permet de responsabiliser les usagers qui ont en charge l'entretien et donc de diminuer les frais de fonctionnement du syndicat mixte. Conçus symétriquement, chaque bloc sanitaire dessert 4 places, 2 par 2.



Un dispositif de gestion des factures et consommation

Le S.M.G.V. a décidé de retenir le principe du prépaiement des consommations d'eau et d'électricité, avec une télégestion centralisée dans les locaux de son siège. Il s'agira d'un investissement plus important mais

qui devrait permettre d'éviter les impayés et de réduire les tensions liées aux coupures opérées dans les cas de non-paiement.

Le financement des travaux

Le coût de revient HT d'une place de stationnement revient en moyenne à 23.300 € financés ainsi :

| | |
|----------------------------------|------|
| - État : | 46 % |
| - Conseil général de la Sarthe : | 46 % |
| - CAF | 3% |
| - Autofinancement du SMGV : | 4 % |
| - Emprunt : | 1 % |

A terme, l'opération représentera donc une dépense de près de 5,8 millions d'€uros HT.

⑤ L'aire de grand passage du Frêne

Les travaux d'aménagement du terrain du carrefour du Frêne ont été achevés en 2006. Ce terrain est prévu pour le stationnement de groupes importants de caravanes : mission évangélique, événements familiaux

Ce terrain, d'une superficie de 19.600 m², est plus grand que ce que recommandent les textes mais ne permet cependant pas d'accueillir les groupes venant sur Le Mans.

Les discussions en cours avec le Syndicat mixte des 24 heures et l'A.C.O. ont permis de trouver une solution définitive à ce problème en transférant l'aire de l'autre côté de la route 92.

Malgré tout, ce terrain a fait la preuve de son utilité en accueillant 6 groupes en 2006, de 9 à 37 familles, pour une durée totale de 74 jours.

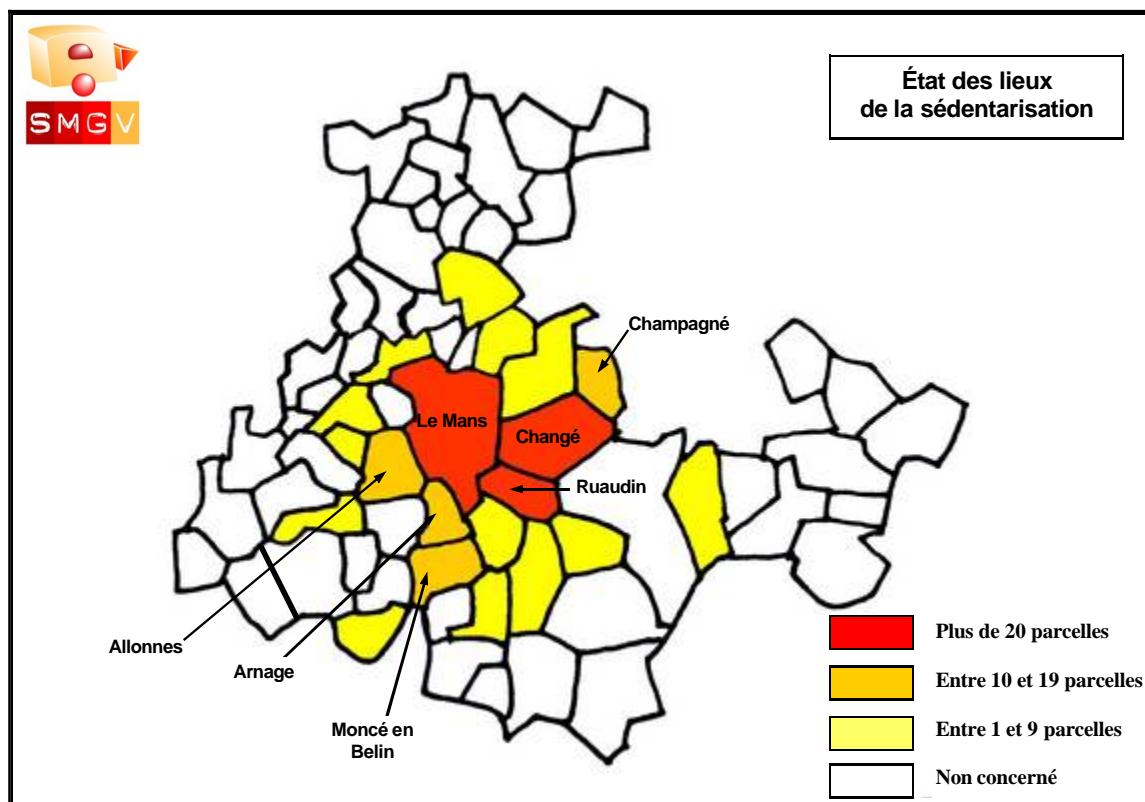
La sédentarisation des Gens du Voyage

Actuellement, de plus de en plus de communes sont confrontées au phénomène de sédentarisation des personnes issues de la communauté des gens du voyage.

Ce mouvement longtemps concentré sur quelques communes du Sud de l'agglomération mancelle semble prendre une plus grande importance ces dernières années. Cette évolution s'explique probablement par le manque de terrains de stationnement et par le souhait des familles de favoriser une scolarisation dans la durée de leurs enfants ce qui en soi est une chose très positive.

Toutefois, la sédentarisation n'est pas sans poser de problèmes lorsqu'elle intervient dans des zones non prévues à cet effet et au mépris des règlements d'urbanisme. Nous devons alors faire face aux protestations de nos concitoyens qui parfois redoutent cette cohabitation, mais le plus souvent critiquent « l'incapacité » des autorités à faire respecter les règles du droit des sols.

20 communes concernées principalement situées au Sud du Mans



Sur Le Mans

60 parcelles sont actuellement susceptibles de recevoir des caravanes du fait de leurs aménagements ou de leur appartenance à des voyageurs ou forains.

Au nord de la déviation : 47 parcelles

| | |
|-------------------------|--------------------------------|
| Rue de l'Égalité | 2 |
| Rue de la Liberté | 5 |
| Rue de Ruaudin | 1 |
| Rues Yokel et Léon Guet | 2 |
| Bd J.Y. Chapalain | 7 |
| Rue de Guetteloup | 9 dont 5 dans la DUP Fouillet |
| Lande du Fouillet | 11 toutes dans la DUP Fouillet |
| Rue du Soleil | 7 dont 3 dans la DUP Fouillet |
| Rue des Écureuils | 3 toutes dans la DUP Fouillet |

Au 15 mai, cela représentait aux alentours de 120 caravanes. La moitié des parcelles étaient vides.

Au Sud de la déviation : 12 parcelles

| | | |
|-------------------------|---|---------------------|
| Secteur de l'Hippodrome | 3 | ZAD du Circuit |
| Chemin aux Bœufs | 5 | ZAC de la Sapinière |
| Route de Ruaudin | 4 | ZAC de la Sapinière |

Un phénomène qui s'accroît

| Phénomène en augmentation | Phénomène stable | Phénomène en diminution |
|---------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Mulsanne | Yvré-l'Évêque | |
| Laigné en Belin | Pruillé-le-Chétif | |
| Allonnes | Champagné | |
| Voivres-lès-le-Mans | Neuville | |
| Changé | Sargé-lès-le-Mans | |
| Moncé-en-Belin | Guécélard | |
| Brette-les-Pins | La Chapelle Saint-Aubin | |
| Arnage | Le Mans | |
| Ruaudin | Saint-Georges-du-Bois | |
| Challes | Téloché | |

En gras les communes les plus concernées par le phénomène

Des réponses très différentes selon les communes

- Dépôt de plaintes pour infraction au code de l'urbanisme
- Contrôles multiples (Assainissement)
- Prémption
- Tentative de faire acheter ses terrains par des agriculteurs
- Interventions auprès du notaire (sans succès)

Une commission spéciale au sein du SMGV

Après en avoir discuté avec plusieurs élus, il m'est apparu indispensable de mettre en place au sein du SMGV une commission chargée spécialement de cette question. Cette commission réunirait l'ensemble des maires et/ou adjoints confrontés à cette question.

Cette commission aura quatre objectifs principaux :

- confronter nos points de vue et expérience ;
- mettre en place des dispositifs communs ;
- constituer un front uni des élus face aux autorités préfectorales et judiciaires ;
- réfléchir à la création d'espaces destinés à la sédentarisation.

Une première réunion de cette commission à laquelle se sont inscrites 19 communes sur les 67 communes que compte le SMGV se tiendra avant l'été 2007 (15 communes ont émis le souhait d'être informées des travaux de la commission).